**Préconstituant n°1 — Du droit d’exister comme peuple**

**Pourquoi le Québec a-t-il le droit — et le devoir — de se constituer en État souverain ?**

Nous affirmons, sans ambiguïté, que le Québec a le droit — et plus encore, le devoir — de se constituer en État souverain. Ce droit ne nous est pas concédé par une autorité extérieure, ni dépendant d’un consentement étranger : il procède de notre seule existence comme peuple conscient de lui-même. Ce devoir ne relève pas d’une abstraction idéologique, mais d’une nécessité historique, politique et humaine. L’indépendance du Québec n’est pas une option : elle est l’aboutissement naturel d’un long parcours, l’expression adulte d’un peuple qui choisit la liberté et la responsabilité.

**1. Le droit d’exister comme peuple : un fait avant d’être un droit**

Le Québec **est un peuple**. Cette affirmation n’est pas une prétention, mais une **constatation fondamentale**. Un peuple se définit par un faisceau d’éléments concrets :  
– une **langue commune**,  
– une **mémoire historique partagée**,  
– une **culture vivante et distincte**,  
– un **territoire habité et signifié**,  
– une **volonté de durer ensemble**.

Ces éléments, réunis dans le fait québécois, forment une réalité que nul ne peut effacer.

Le droit international consacre ce constat. Le **principe d’autodétermination des peuples**, inscrit à l’**article 1.2 de la Charte des Nations Unies** et réaffirmé dans les deux **Pactes internationaux de 1966**, reconnaît à chaque peuple le droit inaliénable de choisir librement son statut politique. Ce droit est **impératif** : il n’est pas subordonné à l’approbation de la puissance dominante. Le Canada lui-même l’invoque pour les peuples autochtones — mais le nie au peuple québécois. Cette incohérence est le symptôme d’un régime post-colonial où les inégalités de reconnaissance sont encore structurelles.

Nous n’attendons pas de permission pour exister. **Nous existons déjà.**

**2. Ancrage historique : la continuité d’un peuple résistant**

Depuis la **Conquête de 1760**, notre trajectoire collective est marquée par la dépossession politique et la résistance identitaire. Ce que nous appelons aujourd’hui « Québec » est né d’un peuple survivant, maintenu hors de l’histoire officielle, mais **jamais dissous dans l’oubli**.

Nous avons été colonisés par l’Empire britannique, puis intégrés à un Dominion qui n’a jamais reconnu notre pleine égalité nationale. Le **Canada moderne**, né en 1867 sans notre consentement formel, a construit ses institutions sans nous. Mais notre peuple n’a jamais cessé de s’affirmer :  
– par la rébellion, avec **Papineau et les Patriotes de 1837**,  
– par la modernisation, avec la **Révolution tranquille**,  
– par la volonté explicite, exprimée lors des **référendums de 1980 et 1995**,  
– par la résistance culturelle, sociale et politique qui anime nos luttes quotidiennes.

Chaque génération québécoise a reconduit ce legs en tentant, à sa manière, **de recouvrer la maîtrise de son destin**. L’histoire du Québec n’est pas celle d’un peuple vaincu : c’est celle d’un peuple **empêché**, mais toujours en marche vers son affirmation pleine.

**3. Fondements sociologiques : un projet de société autonome**

Le Québec n’est pas seulement un peuple en attente d’État. Il est déjà **le noyau actif d’un État en devenir**. Nous avons construit des institutions fortes, souvent en rupture avec le modèle canadien :  
– un **État-providence** adapté à nos valeurs de solidarité,  
– un **système juridique civiliste** d’origine française,  
– une **politique linguistique affirmée**,  
– un **espace public francophone**,  
– une **culture nationale vivante** dans toutes les sphères de la création.

Mais cette architecture est incomplète tant qu’elle reste **subordonnée à une Constitution étrangère**, à un Parlement fédéral surreprésentant l’Ouest canadien, à une Cour suprême qui peut **invalider nos choix collectifs**.

Nous ne pouvons pas nous accomplir dans la dépendance. Chaque compromis structurel avec le Canada freine nos ambitions : en matière d’**environnement**, de **logement**, de **politique industrielle**, de **migration**, de **justice sociale**. L’indépendance n’est pas une cassure, c’est **la continuité naturelle de ce que nous faisons déjà**, mais avec les pleins moyens de l’action.

**4. Assise philosophique : l’indépendance comme accomplissement de soi**

Un peuple n’est pas un objet administratif : c’est un **sujet historique**. Il se pense, se parle, s’organise, se projette. L’indépendance, dans cette perspective, est **l’acte souverain par lequel un peuple devient sujet de lui-même**.

Ce n’est pas d’abord une question économique ou juridique. C’est une **question existentielle** :

**Qui sommes-nous ? Et qui décidons-nous d’être ?**

Un peuple qui ne se gouverne pas lui-même **demeure mineur**, même s’il est culturellement riche. La souveraineté est la condition de la dignité politique. Elle n’est pas repli, mais projection ; pas isolement, mais **relation fondée sur l’égalité**. Elle nous permettrait enfin de parler **au monde en notre nom**, de signer des traités, de porter notre voix dans les forums internationaux, de participer à la construction d’un monde plus juste selon nos propres valeurs.

**Conclusion : nous ne demandons pas l’indépendance. Nous la préparons.**

Le Québec **est un peuple**. Ce peuple est porteur d’une **langue vivante**, d’une **mémoire profonde**, d’un **territoire signifié**, d’une **volonté tenace de durer**. Cela suffit.

Il n’y a pas d’autorité supérieure à un peuple pour lui dicter s’il peut devenir libre. Il n’y a que sa **propre décision**, exprimée lucidement, assumée collectivement.

Nous ne sommes plus dans le temps de l’hésitation. Nous sommes dans le temps du **passage à l’acte fondateur**.

**Qu’ainsi s’ouvre le chantier constituant.**

Jean-Christophe Gagnon

2025-06-26